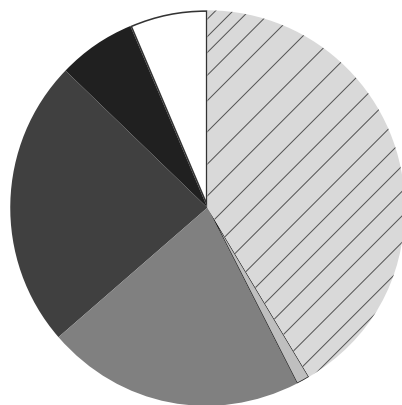


MIEUX MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'EAU

En France, en moyenne, nous consommons 148L d'eau par jour par personne. Aujourd'hui, la quasi-totalité de l'eau utilisée par jour dans un foyer sert pour l'entretien, l'hygiène, la cuisine. Seule une partie très marginale - de l'ordre de 1% - est réellement destinée à la consommation directe (boisson). Voir graphique ci-dessous



| | |
|-----|----------------------------------|
| 6% | Nettoyage et entretien extérieur |
| 39% | Hygiène corporelle |
| 1% | Eau potable (boisson) |
| 20% | Sanitaires |
| 22% | Linge et vaisselle |
| 6% | Cuisine |

LES ECO GESTES

INSTALLEZ DES ÉQUIPEMENTS QUI PERMETTENT DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS

Mousseurs sur les robinets (débit réduit de 30 à 50 % sans perdre en confort), pommeaux de douche économes en eau (jusqu'à 60 % d'eau économisée), réduction du volume du bac de la chasse d'eau (réglage de la position du flotteur, bouteille d'eau remplie dans la chasse d'eau,...), régulateurs de débit d'eau,... et veillez à remplir lave-linge et lave-vaisselle à chaque cycle pour ne pas les multiplier.

PRIVILÉGIEZ LES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS ÉCONOMES EN EAU

Lors du renouvellement de vos appareils électroménagers.

AU JARDIN, OPTIMISEZ LES ARROSAGES POUR PLUS D'EFFICACITÉ !

Récupérez les eaux de pluie ainsi que les eaux de rinçage lors de la préparation des aliments par exemple, pour arroser fleurs et potager. Arrosez à la tombée de la nuit et pensez au paillage qui limite les arrosages mais aussi les mauvaises herbes ! Choisissez des plantes peu gourmandes en eau et qui résistent mieux à la sécheresse.

DANS LA SALLE DE BAIN, CHAQUE GESTE COMPTE

Privilégiez les douches rapides aux bains (douche de moins de 5 min : environ 35L, douche de 15 min : environ 100L, bain : jusqu'à environ 200L d'eau), fermez le robinet pendant le savonnage ou le brossage des dents. Placer une baignoire pour récupérer l'eau de la douche qui chauffe pour arroser ensuite plantes ou potager.

REPÉREZ LES FUITES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Régulièrement, faites le test : avant de vous coucher, relevez les chiffres de votre compteur d'eau après avoir arrêté toutes les sources de consommation d'eau. Le lendemain matin, relevez à nouveau les chiffres de votre compteur pour vérifier qu'ils sont identiques. Vérifiez également une fois par an les joints de robinetterie.

LE PLAN EAU

Le Plan Eau, mis en place le 30 mars 2023, est une trajectoire de sobriété visant une réduction de 14% des prélèvements pour les collectivités d'ici 2030, par rapport à 2019.



SCANNEZ POUR PLUS D'INFORMATIONS



Arroser son jardin en évitant au maximum d'ouvrir le robinet, c'est possible...

en installant un récupérateur d'eau de pluie.



Chaque geste compte

Économiser 110L d'eau dans sa salle de bain, c'est facile...

en prenant des douches de 4 à 5 minutes plutôt que des bains.



UNE FUITE SUR VOTRE RÉSEAU PRIVATIF ?

Ne laissez pas le problème s'aggraver ! Informez immédiatement votre service des eaux.

Une fuite d'eau non détectée peut entraîner des conséquences importantes pour les riverains, telles qu'une hausse significative de la facture, des risques d'inondation, ainsi que des dégâts matériels pouvant impacter durablement le logement.

Une prise en charge d'une partie de votre surconsommation en cas de fuite est possible après alerte du service des eaux dans un délai maximal d'un mois à compter de la détection de la fuite et de la réparation de cette dernière (avec un justificatif de la réparation avec facture). Renseignements auprès de la Régie Eau et Assainissement de l'Agglomération de Chaumont.



UN PROBLÈME SUR VOTRE COMPTEUR D'EAU ?

Dans la cave, sous votre évier ou bien en extérieur, le compteur d'eau peut être de forme, de taille et de type différent ; il est l'appareil qui permet de quantifier le volume d'eau qui le traverse et ainsi connaître votre consommation. Il est indispensable aux services publics pour la facturation de vos consommations.

Le compteur d'eau est la propriété de la Communauté d'Agglomération. Son renouvellement ne relève pas de votre responsabilité et ne doit pas être effectué par vos soins. Si vous constatez une fuite sur le compteur, une casse ou s'il est impossible à lire, vous pouvez demander son remplacement. C'est rapide et intégralement pris en charge par la Régie Eau et Assainissement.

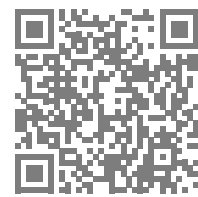
CONTACTS

Pour toutes autres demandes sur votre consommation ou votre abonnement, vous pouvez contacter votre mairie ou les services de l'Agglomération :

 03 25 30 60 24

 eau-assainissement@agglo-chaumont.fr

Vous pouvez également vous rendre sur le site <https://www.agglo-chaumont.fr/nous-contacter/> ou scanner ce QR-Code pour nous contacter.



PRÉSERVONS NOTRE RESSOURCE !

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, notre économie et nos écosystèmes. L'année dernière encore, les ressources en eau disponibles étaient basses, nous devons tous faire attention à notre consommation d'eau.



POUR PLUS DE DÉTAILS, VOUS
POUVEZ CONSULTER LE SITE
WWW.INFO.GOUV.FR

